

Décision n°  
2023.008

23/10/2023



Nature de l'acte :  
Finances locales

**OBJET :**

**BUDGET PRINCIPAL**

Décision modificative n° 01

Virement de crédit n° 01

Virement de crédit  
à l'opération  
« Sécurisation du Parc  
des Sports »

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le  
site internet : 23/10/2023

Date de télétransmission  
en préfecture : 23/10/2023

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**  
**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),  
Alain LAPACHERIE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2022.051 du 22 septembre 2022 décidant d'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget de la commune ;

Vu la délibération n° 2022.062 du 17 novembre 2022 adoptant un règlement budgétaire et financier (RBF) ;

Vu la délibération n°2023.021 du 30 mars 2023 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Vu la délibération n°2023.022 du 30 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 de la commune ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Considérant la nécessité d'abonder les crédits de l'opération « Sécurisation du Parc des Sports » ;

**DÉCIDE**

**Article 1 –** De procéder aux virement de crédits comme suit :

Intitulés des comptes	DIMINUT*/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Comptes	Montants(€)	Comptes	Montants(€)
<b>OP : ACQUISITION DE TERRAINS</b>		<b>20 000,00</b>		
Terrains bâtis	2115(21) 119	20 000,00		
<b>OP : SECURIS PARC SPORTS ET DE LESTRAD</b>				<b>20 000,00</b>
Constructions			2313(23) 392	20 000,00
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>20 000,00</b>		<b>20 000,00</b>

Intitulés des comptes	DIMINUT*/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Comptes	Montants(€)	Comptes	Montants(€)
<b>322 – STADES</b>				<b>20 000,00</b>
Constructions			2313	20 000,00
<b>518 – AUTRES ACTIONS D'AMENAGT URBAIN</b>		<b>20 000,00</b>		
Terrains bâtis	2115	20 000,00		
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>20 000,00</b>		<b>20 000,00</b>

**Article 2 –** Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de Brive et au Trésorier de la collectivité.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 23 octobre 2023

Le Maire,



Alain LAPACHERIE